

MOTION PRÉSENTÉE À L'INITIATIVE DU GROUPE UPA

SESSION DU 25 SEPTEMBRE 2012

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Après plus de trente ans d'atermoiements, le débat public organisé de novembre 2010 à février 2011, et qui a vu s'exprimer démocratiquement des milliers de personnes, nous ouvrait l'espoir de voir enfin s'achever la RCEA. Cet espoir a été renforcé par la décision de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre des transports, d'accélérer la fin de la mise à 2 fois 2 voies grâce à une concession autoroutière.

Cette décision est importante en matière de sécurité routière car le caractère particulièrement accidentogène de cette route n'est plus à démontrer et il y a urgence à l'aménager pour réduire le nombre de morts et de blessés.

Cette décision est fondamentale du point de vue économique. D'une part, parce qu'elle consacre le désenclavement de territoires déjà défavorisés et d'autre part, parce qu'elle favorise la réalisation de chantiers dont dépend l'avenir de nombre de sociétés de travaux publics qui voient leurs carnets de commandes se vider par la faute de la crise.

Alerté par la décision de Frédéric CUVILLIER, Ministre des transports, de mener une étude complémentaire sur la faisabilité et le financement de la RCEA, le Conseil Régional d'Auvergne demande au Premier Ministre :

- de **confirmer le caractère prioritaire de la mise à deux fois deux voies de la RCEA à l'Est de l'A71.**
- **d'appeler l'attention du Ministre des transports** sur la nécessité d'un financement à la fois respectueux des fonds déjà engagés par les collectivités et de l'obligation juridique de permettre une alternative gratuite à la circulation sur la RCEA dans l'hypothèse de la concession.